

2. CHALLENGE FÉDÉRAL ET SUPER CHALLENGE DE FRANCE

Co organisation Ligue et Super Challenge de France

Phase	Challenge Fédéral à X et XV	Super Challenge de France à XV	Super Challenge de France à 7
Phase 1	4 dates Niveau A (CF et SCF), B, C, etc...		
Phase 2	3 dates	3 dates	2 dates
Phase 3	3 dates	4 dates	
Clôture	1 date	1 date	1 date

Doubles licences :

- **maximum 5 joueurs** en double licence par tournoi.
- Les doubles licences devront être validées **avant le 31 janvier**.
- Toutes les équipes qui participeront au SCF devront, avant la deuxième phase, donner une liste de joueurs qualifiés pour disputer les phases 2, 3 et 4.
 - La liste des 40 joueurs doit être initialisée pour le 9 janvier (au plus tard pour la première journée de la phase 2).
 - Elle peut être complétée jusqu'à atteindre 40 joueurs jusqu'au 4 février (pour permettre les dernières doubles licences).

2. CHALLENGE FÉDÉRAL ET SUPER CHALLENGE DE FRANCE

Candidature pour la phase 1 du CF – SCF :

- 36 clubs du SCF 2025 sur la phase 1 (les clubs qualifiés pour les journées finales du SCF 2025 et ensuite selon le classement du SCF 2025).
- X équipes supplémentaires :
 - **Avant le 27 septembre 2025** : les clubs du Challenge Fédéral qui souhaitent participer à la phase 1 CF-SCF doivent s'inscrire auprès de leur ligue.
 - **Avant Le 28 septembre 2025** : les ligues envoient à la FFR la liste des clubs souhaitant participer à la phase 1 du CF-SCF (mail à envoyer à ecoles.rugby@ffr.fr). Ainsi qu'une proposition de calendrier des J1 et J2.
 - La FFR valide la proposition de calendrier.

2. CHALLENGE FÉDÉRAL ET SUPER CHALLENGE DE FRANCE

Candidature pour la phase 2 du SCF :

- 48 à 52 équipes :
- Pour les équipes qui ne font pas la phase 1 du CF-SCF (clubs, CD, ligues), candidature à la phase 2 en participant aux deux dernières dates de la phase 1 pour être évaluées : 22 novembre et 6 décembre.
 - **Avant le 8 novembre 2025** : les clubs qui souhaitent participer à la phase 2 candidatent auprès de leur ligue pour participer aux journées d'évaluation. La ligue transmet à la FFR (avec validation du référent M14 et du DTL) la liste des clubs souhaitant participer aux journées d'évaluation (mail à envoyer à ecoles.rugby@ffr.fr).
 - **Avant le 8 décembre 2025** : à l'issue des deux dates d'évaluation, les référents EDR des ligues régionales transmettent à la FFR (avec validation du référent M14 et du DTL) la liste finale des clubs prétendants pour la phase 2 du SCF (mail à envoyer à ecoles.rugby@ffr.fr).
 - **Au plus tard le 12 décembre 2025** : la FFR et le SCF statuent pour déterminer les clubs qui seront engagés en phase 2 du SCF et ceux qui sont rebasculés en CF. La FFR communiquera la liste aux ligues.